

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0207380258
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	WASSEIGES
Période de reporting	2025

	Nombre de réunions
Conseil Communal	11
Collège Communal	51
Commission ou comité spécial #1⁴	néant
Commission ou comité spécial #2	néant
Autre #1	néant
...	néant

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Membres du Conseil

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions ⁹
Président(e) du Conseil	x	x	x	x	x	X
Bourgmestre	Courtois Thomas	53.657,92	Néant	Membre du collège	Néant	100
Echevin # 1	Begon Adrien	32.383,29	Néant	Membre du collège	Néant	91
Echevine # 2	Cornet Arnaud	32.586,30	Néant	Membre du collège	Néant	100
Echevin # 4	Marique Nadine	32.538,10	Néant	Membre du collège	Néant	100
Présidente du Cpas	Léonard Marie-France	CPAS	Néant	Néant	C.A. Habitat Solidaire de Hesbaye : 169,78 €	36
Conseiller # 1	Pirard Marc	628,18	57,41	Néant	Néant	82
Conseiller # 2	Ravignat Angélique	629,73	57,41	Néant	C.A. Habitat Solidaire de Hesbaye : 332,92 €	82
Conseillère # 3	Smal Jean-Pierre	628,18	57,41	Néant	Néant	82
Conseiller # 4	Gathy Olivier	707,09	57,41	Néant	Conseil de police : 148,72 €	91
Conseillère # 5	Nicolas Charlotte	707,09	57,41	Néant	Néant	91
Conseillère # 6	Demonté Clara	707,09	57,41	Néant	Néant	91
Conseiller # 7	Peeters Justine	708,64	57,41	Néant	Néant	91
Conseiller # 8	Benoît Caroline	628,18	57,41	Néant	Néant	73
Conseiller # 9	Mélon Vincent	786,00	57,41	Néant	Néant	100

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

⁹ Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Total général		157.295,79			481,64	
----------------------	--	------------	--	--	--------	--

B : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting